



Séance du Conseil municipal du Grand-Saconnex du

LES SOCIALISTES

Proposition de motion déposée par les conseillères municipales Mesdames Carla Edelenbos de Zayas et Carla Ruta et les conseillers municipaux Messieurs Cruz Melchor Eya Nchama et Yann Simeth.

MOTION

POUR DES ACHATS PUBLICS DURABLES

Considérant que :

- Des pouvoirs publics ont une influence importante sur le marché par leurs comportements d'achat
- Grâce à leur pouvoir d'achat, les communes peuvent promouvoir une économie durable, par le respect des standards sociaux et écologiques
- Des pouvoirs publics, y inclus des communes, ont donc l'obligation de respecter la durabilité sociale, écologique et économique dans leur politiques d'achats
- Depuis 2011 il existe une notation de la responsabilité sociale des communes et des villes suisses en matière d'achats publics, et de leur soutien à la coopération au développement, établie par l'ONG Solidar Suisse
- Jusqu'à maintenant, la commune du Grand-Saconnex n'a pas participé à cet exercice de notation, qui lui permettrait d'améliorer sa politique d'achats si nécessaire

Le Conseil municipal du Grand-Saconnex invite le Conseil administratif :

- à participer au Rating 2023 des communes de Solidar Suisse afin de mesurer l'engagement de la Ville du Grand-Saconnex en matière de responsabilité sociale dans les domaines des achats publics durables et de la contribution à la coopération au développement
- de communiquer au Conseil Municipal les résultats de l'analyse et la notation

Exposé des motifs

Avec l'entrée en vigueur de la révision de la loi fédérale sur les marchés publics (LMP) le 1^{er} janvier 2021, il existe un cadre juridique clair pour l'achat durable. Cette révision ancre la durabilité dans trois dimensions : social, écologique et économique. La loi a pour but une utilisation des deniers publics qui soit économique et qui ait des effets économiques, écologiques et sociaux durables.

L'ONG Solidar Suisse mesure depuis 2011 la responsabilité sociale des communes et des villes suisses en matière d'achats publics, de durabilité sociale et de leur soutien à la coopération au développement pour sensibiliser et motiver les communes à améliorer leurs pratiques d'achats. Pour le dernier exercice de la notation par Solidar Suisse en 2019, neuf communes genevoises ont participé, y inclus la Ville de Genève et les communes de Meyrin et Vernier, mais pas le Grand-Saconnex.

Cette motion a été déposée pour encourager la Ville du Grand-Saconnex à participer à cet exercice, qui lui permettrait d'améliorer ses pratiques d'achats publics, pour respecter la durabilité sociale, écologique et économique.

Liens

Loi fédérale sur les marchés publics :

<https://www.fedlex.admin.ch/eli/fga/2019/1590/fr>

Rapport Rating 2019 :

https://solidar.ch/wp-content/uploads/2023/03/2019_Dossier_Rating_Communes_F_web-1.pdf

Rating des communes :

<https://solidar.ch/fr/rating-des-communes-2023>



A l'initiative du GAG (Groupe Apolitique du Grand-Saconnex)

Projet de résolution

Pour des incitations et conditions financièrement respectables pour les particuliers ayant décidé d'investir écologiquement dans la production d'énergie solaire et l'installation de pompes à chaleur.

Considérant de manière non-exhaustive que :

- La crise énergétique est présente et pourrait devenir plus importante à l'avenir
- L'incitation de la Confédération et des cantons va dans le sens d'investir dans des solutions alternatives écologiques et de consommation durable
- L'incitation à l'indépendance énergétique est forte
- L'incitation des SIG auprès des particuliers pour investir dans les énergies solaires est importante
- Les prix de l'énergie ont fortement augmenté (+ de 30% par rapport à 2022 par les SIG)
- Les prix de rachat aux fournisseurs (particuliers) n'ont quant à eux augmenté que de env 15% (par les SIG)
- Les rachats (rétributions) d'électricité par les SIG se font à des conditions moindres en été
- Les rachats d'électricité par les SIG sont considérés comme des revenus et fiscalisés
- Les aides financières d'installations photovoltaïques et de pompes à chaleur sont également considérées comme revenus et fiscalisés aux particuliers

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif à :

- Prendre contact avec les SIG pour défendre la promotion énergétique écologique mise en œuvre tant au niveau des propres SIG, de la Confédération, des Cantons et des Communes et relever l'incohérence de leur pratique de tarification entre la vente d'électricité (+30% par rapport à 2022) et le rachat (rétribution) aux fournisseur indépendants (+15% par rapport à 2022), et à un tarif moindre en été.
De ce fait les SIG ne feraient-ils pas un bénéfice injustifié sur le dos de leurs clients, contribuables privés genevois, ayant consenti un investissement important pour le climat et l'écologie, et de ce fait péjoreraient de manière indue l'amortissement déjà prévu sur le long terme des installations de ces derniers... ?
- Prendre contact avec nos autorités fiscales pour faire valoir l'illogisme, de la taxation aux particuliers, des aides à l'installation de solutions solaires, photovoltaïques et de pompes à chaleur ainsi que des reventes dans le réseau des Kwh non utilisés. Ce derniers étant considérés comme revenus et non comme amortissement de l'installation.
- Prendre contact avec l'ACG, pour défendre ensemble au niveau cantonal une cohérence de prix de rachat par les SIG, en ligne avec leur prix de vente, sans faire un abus de position dominante envers leurs clients.
- Prendre contact avec l'ACG pour défendre de façon unie face à nos autorités fiscales une politique adaptée avec l'investissement financier consenti dans le cadre d'installations de solutions solaires, photovoltaïques et de pompes à chaleur afin que les aides financières obtenues ne soient pas à nouveau considérées comme revenus et taxées.
Il en va de même pour les reventes dans le réseau SIG des Kwh non utilisés. Celles-ci étant considérées comme revenus et non comme amortissement de l'installation.